ACADÉMIE
DE BESANÇON
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMISSION ACADÉMIQUE DES SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES

Académie de Besançon

Jeudi 26 Février 2026

RAPPEL RÈGLEMENTAIRE

Circulaire du 15 décembre 2023 parue au BO n°48 du 21 décembre 2023 **(Modalités d'aménagement scolaire permettant le renforcement de la pratique sportive des élèves)**

ACADÉMIE
DE BESANÇON
Liberté
Égalité
Fraternité

LES SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES - OBJECTIFS

« Les SSS peuvent contribuer à la formation de jeunes sportifs de bon niveau et de futurs éducateurs, arbitres, officiels, ou susciter une vocation de dirigeant. Elles permettent aux élèves d'atteindre un bon niveau de pratique et un bien-être physique et moral **sans pour autant avoir pour finalité la formation de sportifs de haut niveau** »

« Les SSS participent activement au développement d'un **projet d'éducation par le sport**. Elles contribuent à promouvoir la santé, l'égalité entre les filles et les garçons, les valeurs du sport, et peuvent avoir **une incidence positive sur les résultats scolaires et le climat scolaire**. Elles permettent de construire ou de renforcer les alliances éducatives avec le tissu associatif local »

« **La recherche de la performance sportive n'étant pas l'objet de la SSS**, une attention particulière sera portée aux projets qui contribuent à renforcer une éducation par le sport, avec un accent spécifique porté sur l'inclusion des élèves à besoins éducatifs particuliers, le développement de la mixité, la persévérance scolaire, l'accès du sport au plus grand nombre, la santé des jeunes ».

Projet d'éducation par le sport

ACADÉMIE
DE BESANÇON
Liberté
Égalité
Fraternité

PARCOURS D'UN ÉLÈVE EN SSS

« La SSS ne peut se limiter à un seul niveau de classe. Elle a vocation à **couvrir si possible l'ensemble du cursus collège ou lycée**. De même, elle doit **favoriser la mixité** en accueillant aussi bien des filles que des garçons, sauf à ce que le projet ou la nature des pratiques physiques, sportives ou artistiques proposées conduise à ouvrir une section masculine ou féminine »

L'ensemble du parcours au collège et au lycée

ACADÉMIE
DE BESANÇON
Liberté
Égalité
Fraternité

AFFECTATION

« Dans le cas où l'établissement concerné relève du secteur de l'élève, le chef d'établissement procède à l'inscription de ce dernier. Si l'établissement dans lequel est implantée la SSS ne relève pas du secteur de l'élève, ses représentants légaux peuvent **formuler une demande de dérogation à la carte scolaire** auprès du Dasen, dans le respect du calendrier des opérations d'affectation ».

L'entrée en SSS n'est pas dérogatoire, de fait…

ACADÉMIE
DE BESANÇON
Liberté
Égalité
Fraternité

ENCADREMENT

L'encadrement est effectué aussi souvent que possible par les professeurs d'EPS de l'établissement ou, à défaut, sous la responsabilité d'un professeur d'EPS, par des éducateurs sportifs proposés par un club affilié à une fédération nationale et agréée par l'éducation nationale. L'intervention de ces cadres sportifs qualifiés, titulaires d'un brevet ou d'un diplôme d'État dans la spécialité et d'une carte professionnelle, est précisée dans une convention, qui les mentionne nommément et qui fixe le cadre de leur intervention, toujours sous la responsabilité du coordonnateur.

Professeur d'EPS à privilégier

ACADÉMIE
DE BESANÇON
Liberté
Égalité
Fraternité

ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

- Le temps de pratique dans le cadre de la SSS doit être intégré à l'emploi du temps de l'élève et ne peut en aucun cas se substituer aux horaires obligatoires d'EPS. Ce temps effectif de pratique ne peut être inférieur à trois heures hebdomadaires par élève, réparties en deux séquences si possible.

3 heures hebdomadaires

ACADÉMIE
DE BESANÇON
Liberté
Égalité
Fraternité

ASSOCIATION SPORTIVE

- Les élèves inscrits en SSS **sont vivement encouragés** à adhérer à l'association sportive de l'établissement et à participer aux compétitions organisées par les fédérations du sport scolaire dans le respect de leurs règlements.

L'adhésion au sein de l'AS est encouragée

ACADÉMIE
DE BESANÇON
Liberté
Égalité
Fraternité

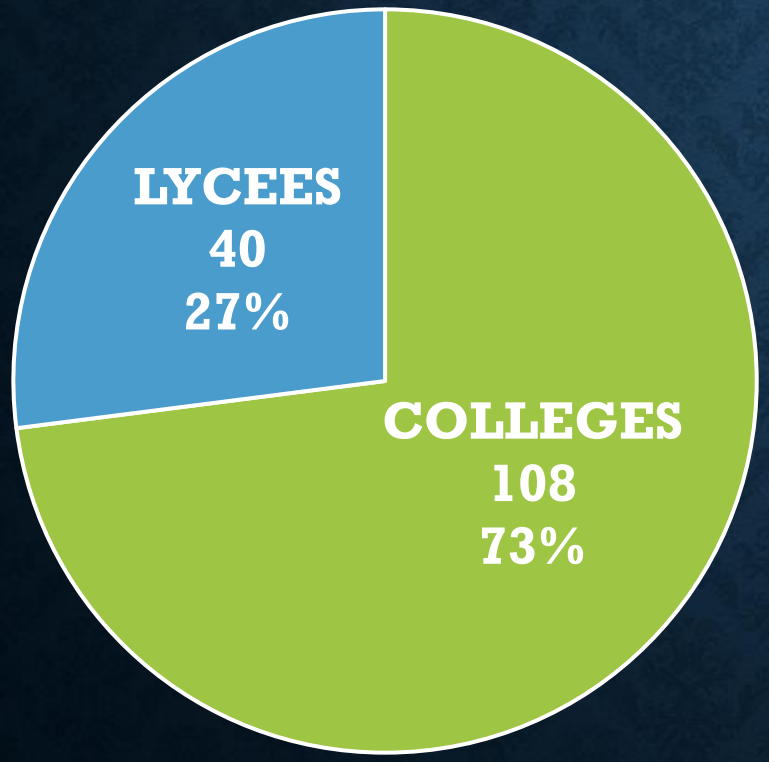
LES CHIFFRES CLEFS

- 148 sections sportives scolaires
- 101 établissements
- 3393 élèves : 1225 filles et 2168 garçons
- 34 activités physiques et sportives
- 25 ouvertures validées pour 2025/2026

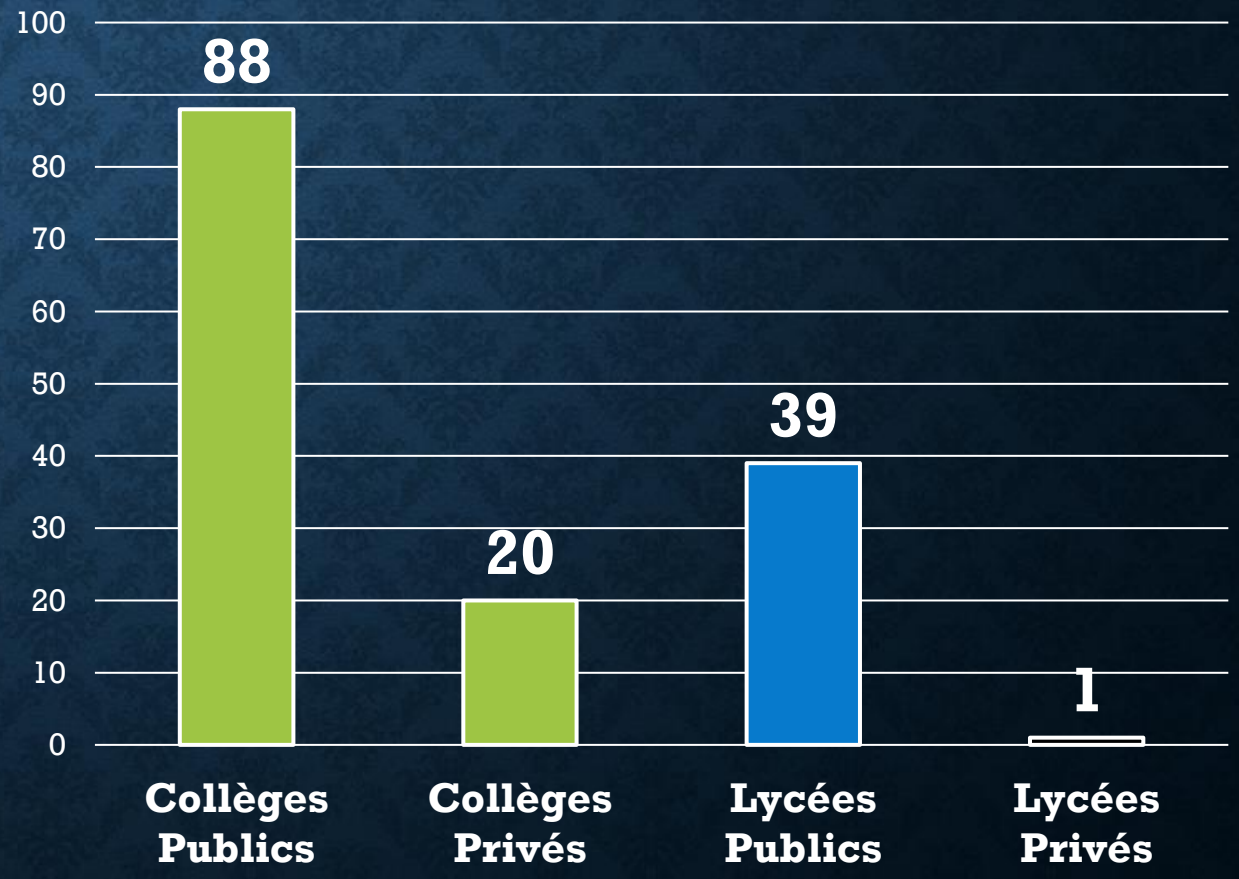
ACADÉMIE
DE BESANÇON
Liberté
Égalité
Fraternité

148 SECTIONS SPORTIVES

TYPE EPLE



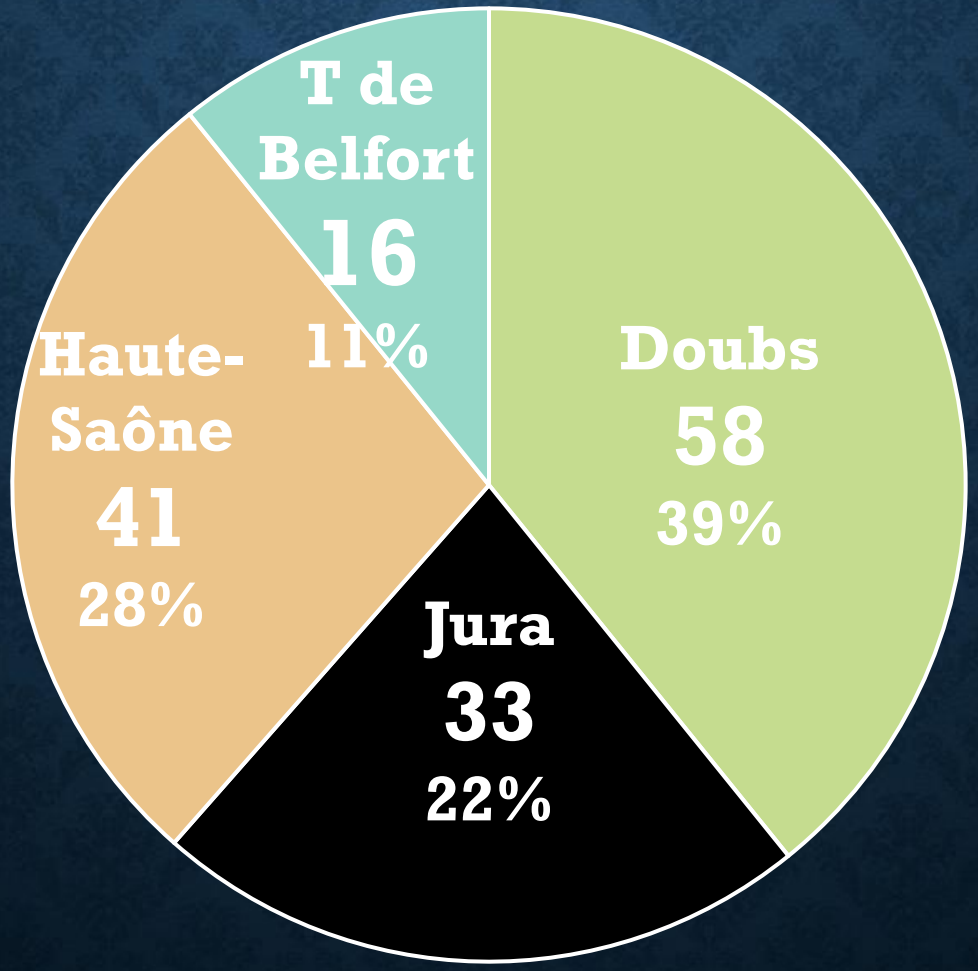
PUBLIC/PRIVE



ACADÉMIE
DE BESANÇON
Liberté
Égalité
Fraternité

148 SECTIONS SPORTIVES

Départements



ACADÉMIE
DE BESANÇON
Liberté
Égalité
Fraternité

148 SECTIONS SPORTIVES

- 25 nouvelles ouvertures contre 10 fermetures
- 12 ouvertures dans 1 établissement proposant déjà 1 section sportive
- 13 ouvertures dans 1 établissement ne proposant pas de section sportive
- Dont 6 « APPN » et 6 FB
- Nouvelles activités : danse, sport de combat/kick boxing, sport-santé
- 12 existantes avant les années 2000 (8%)
- Environ 55% créées dans les 10 dernières années

ACADÉMIE
DE BESANÇON
Liberté
Égalité
Fraternité

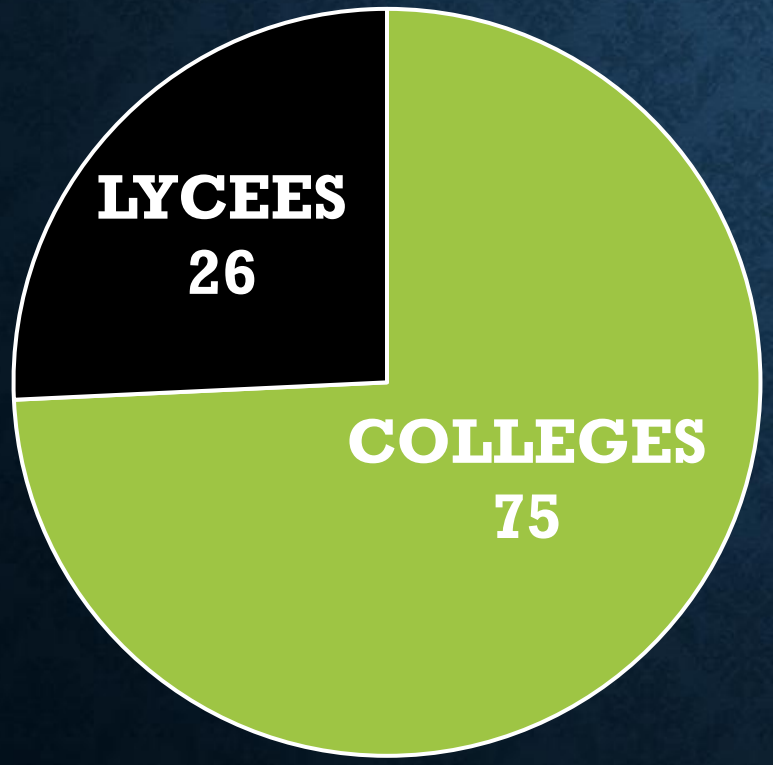
148 SECTIONS SPORTIVES

- 7 sections exclusivement féminines
- 5 sections exclusivement masculines
- 12 fonctionnent en réseau
- 124 proposent des tests d'entrée pour recruter les candidats
- 6 sections fonctionnent sans partenaires

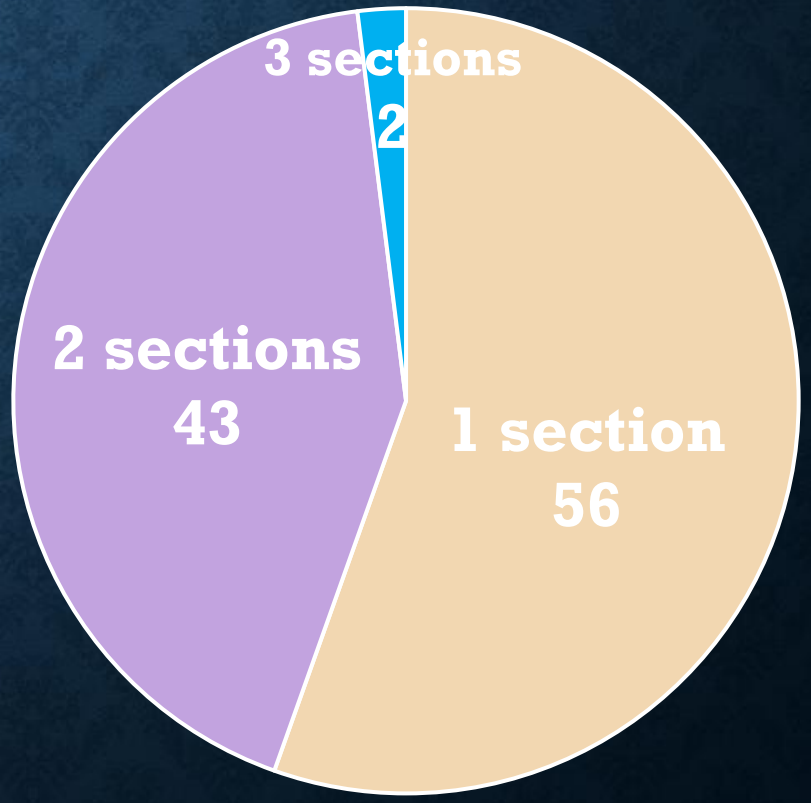
ACADÉMIE
DE BESANÇON
Liberté
Égalité
Fraternité

101 ÉTABLISSEMENTS

TYPE EPLE



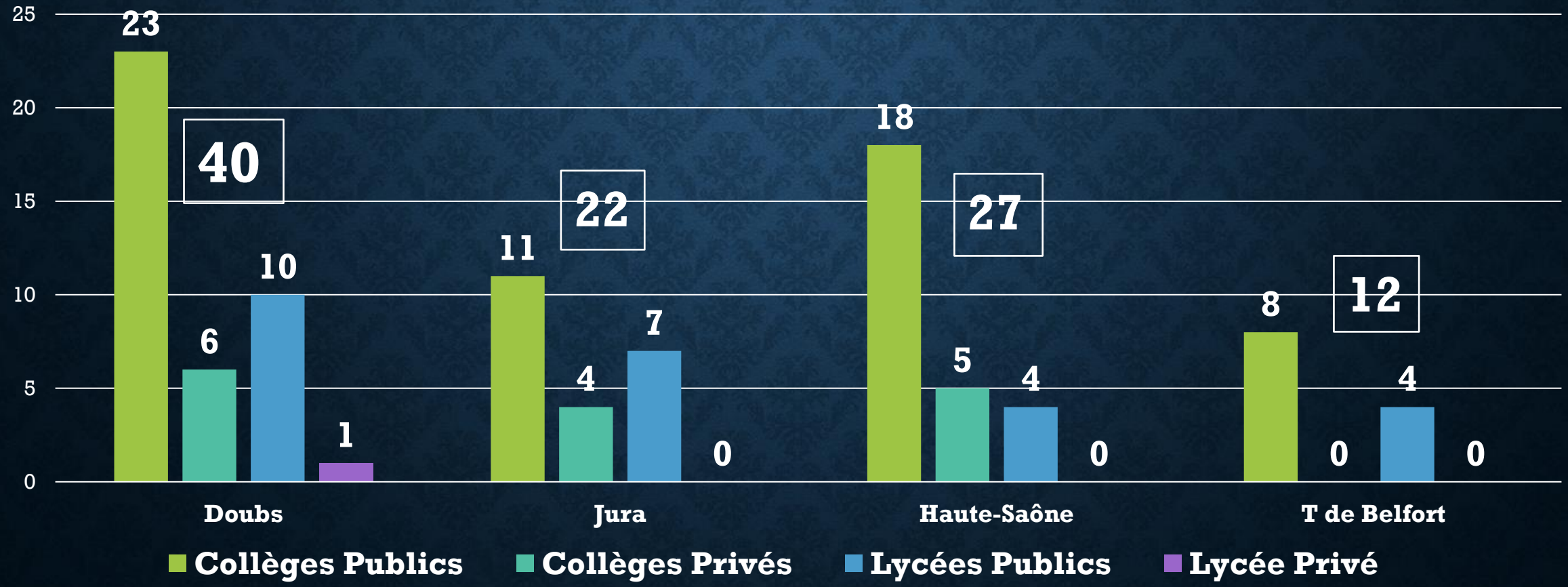
Nombre de sections sportives/établissements



ACADÉMIE
DE BESANÇON
Liberté
Égalité
Fraternité

101 ÉTABLISSEMENTS

Répartition géographique et public/privé



ACADÉMIE
DE BESANÇON
Liberté
Égalité
Fraternité

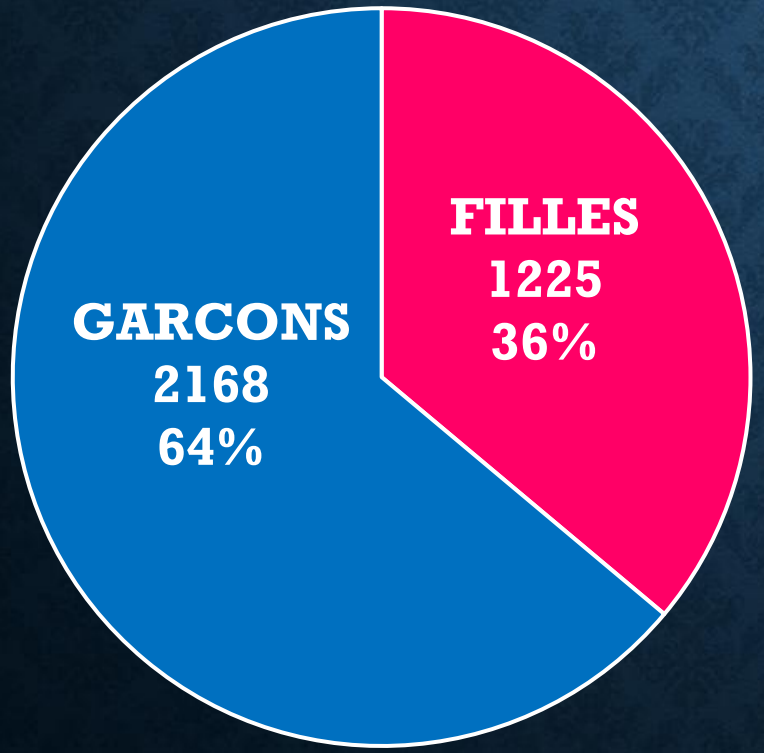
101 ÉTABLISSEMENTS

- 48,5% de l'ensemble des établissements du second degré de l'académie possèdent au moins une SSS
- 11 nouveaux établissements proposent 1 section sportive scolaire
- 33% de licenciés à l'AS
- 14 établissements sont également support d'1 dispositif sport-études

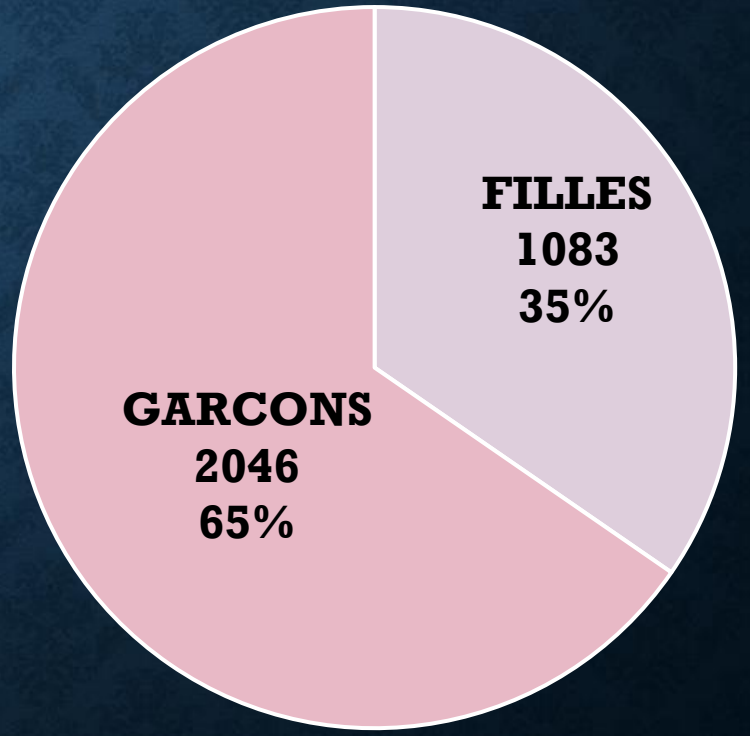
ACADÉMIE
DE BESANÇON
Liberté
Égalité
Fraternité

3393 ÉLÈVES

2025/2026 : 3393 élèves



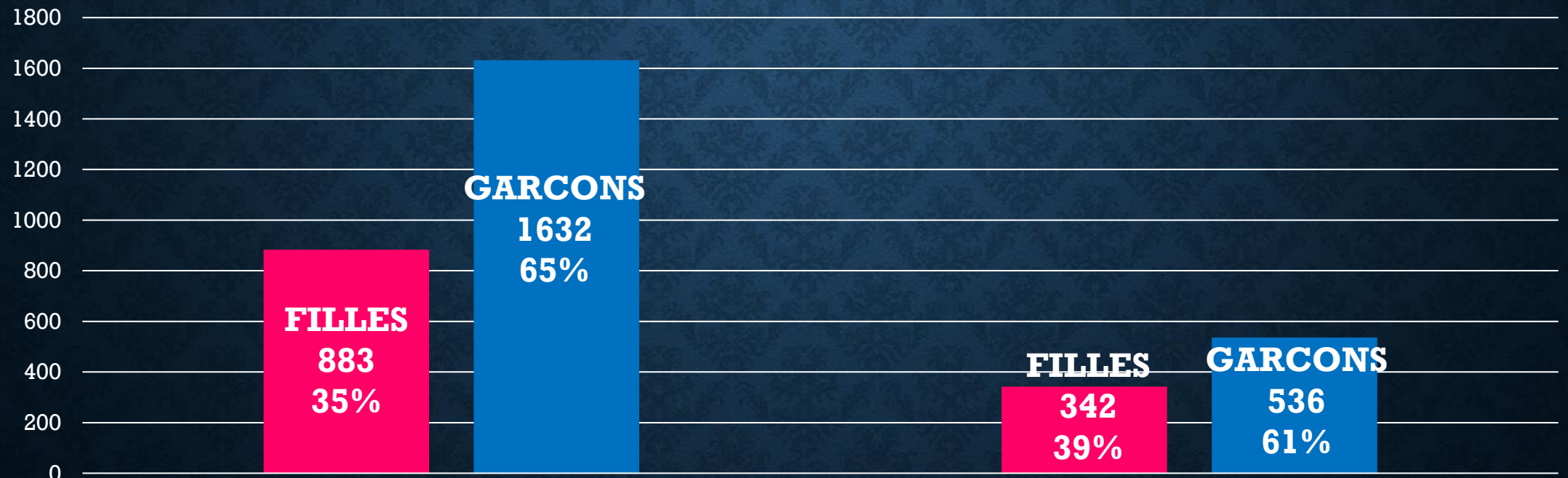
2024/2025 : 3129 élèves



ACADÉMIE
DE BESANÇON
Liberté
Égalité
Fraternité

3393 ÉLÈVES

Genres et Types EPLE



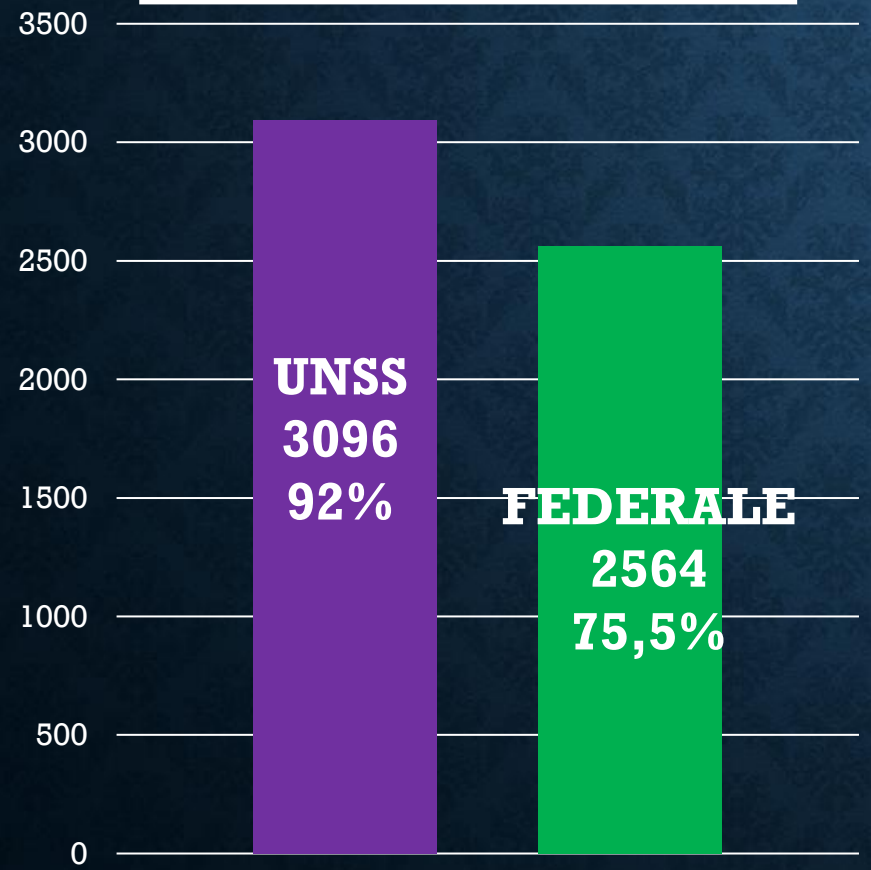
2515 élèves en COLLEGE

878 élèves en LYCEE

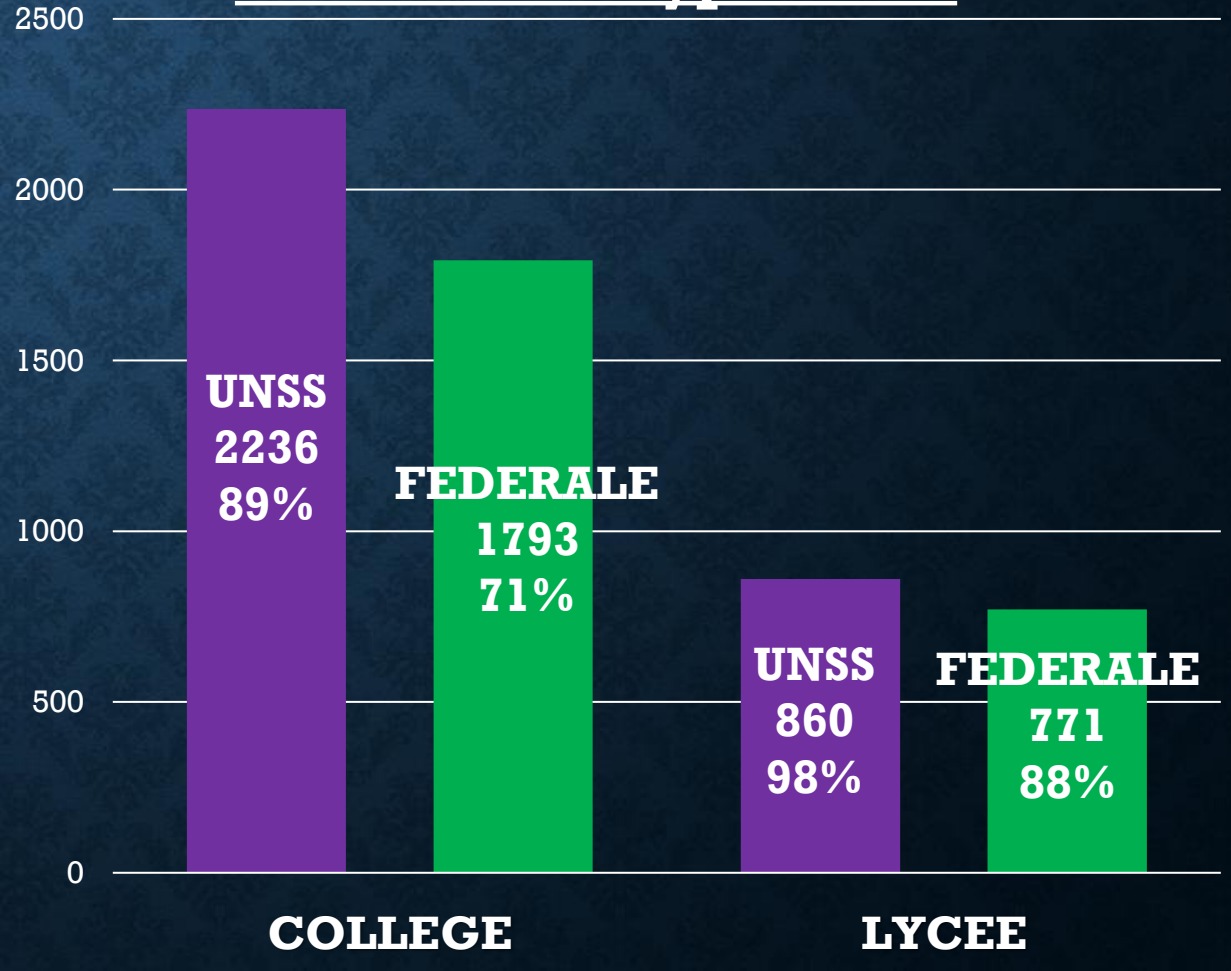
ACADÉMIE
DE BESANÇON
Liberté
Égalité
Fraternité

3393 ÉLÈVES

Adhésion AS et CLUB

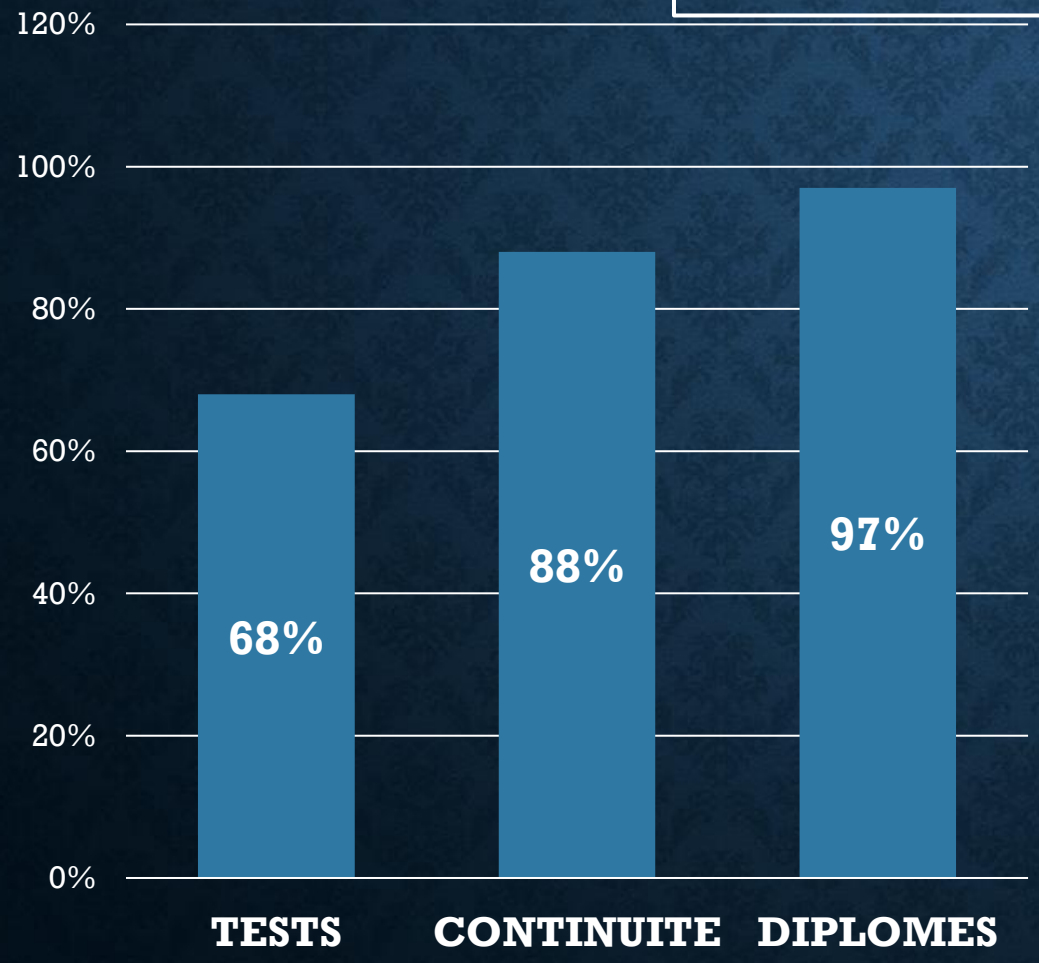


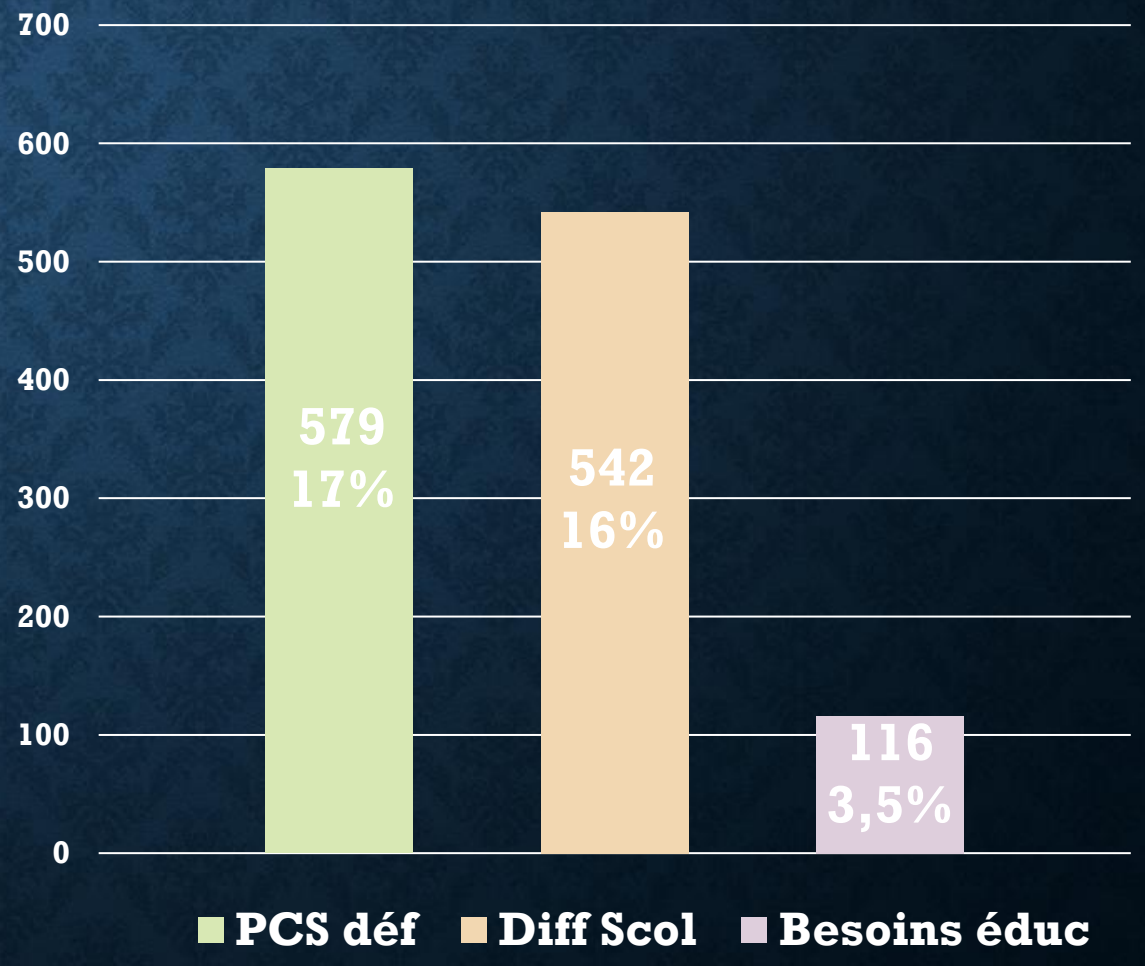
Adhésion et Type EPLE



ACADÉMIE
DE BESANÇON
Liberté
Égalité
Fraternité

3393 ÉLÈVES





ACADÉMIE
DE BESANÇON
Liberté
Égalité
Fraternité

3393 ÉLÈVES

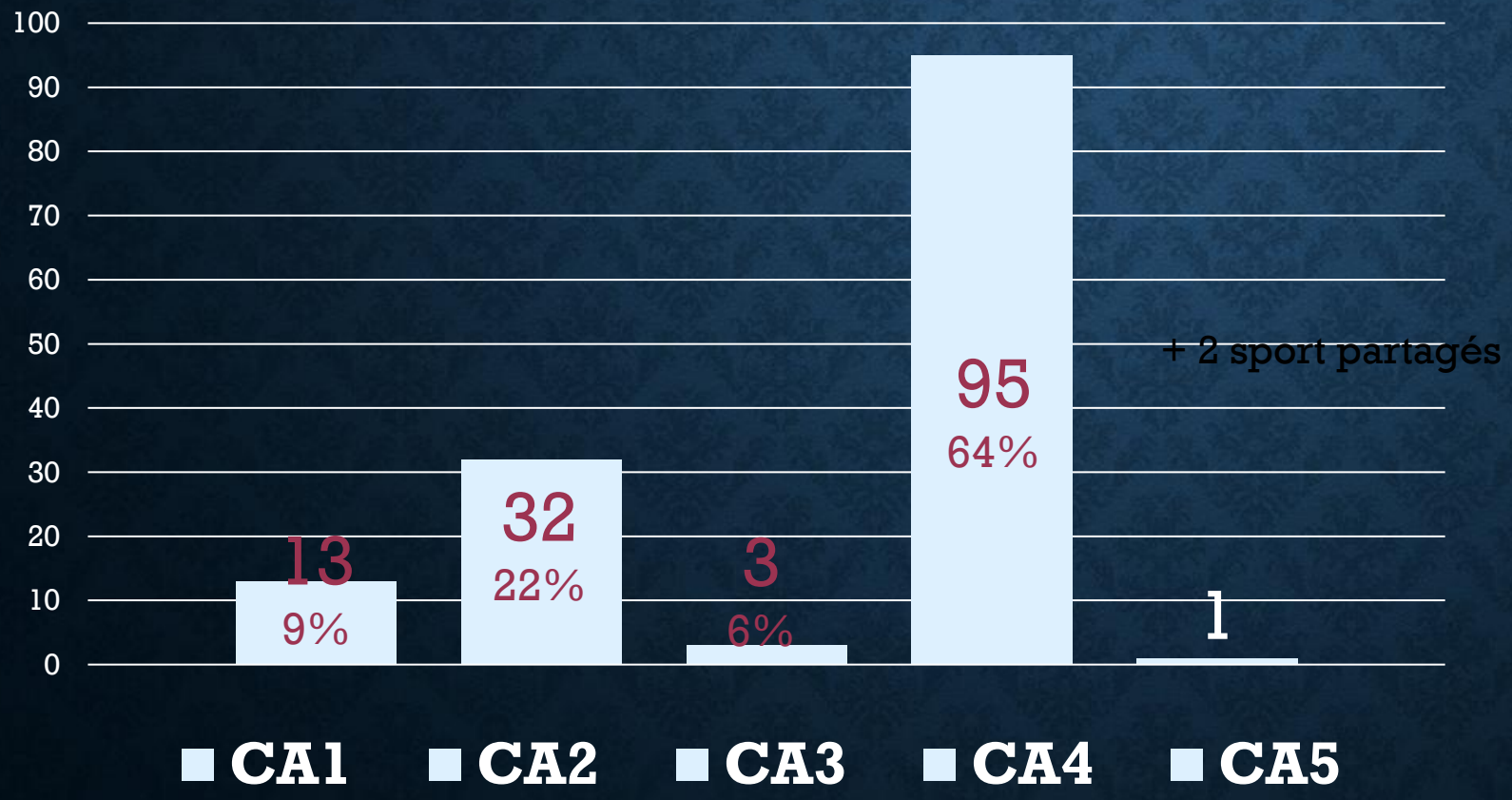
Section type :

- 23 élèves > de 5 à 54
- 9 filles > de 1 à 33
- 21 licenciés UNSS
- 17 licenciés fédéral

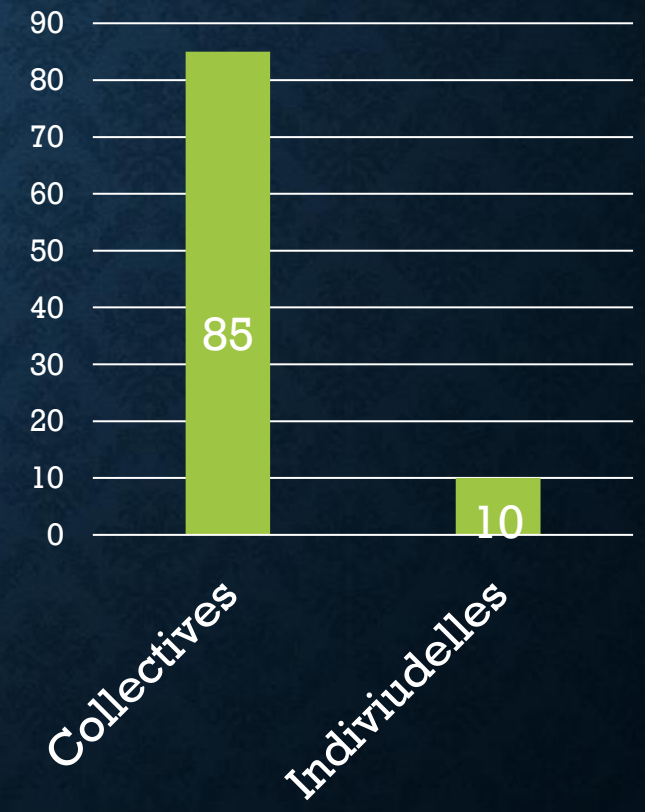
ACADÉMIE
DE BESANÇON
Liberté
Égalité
Fraternité

34 ACTIVITES PHYSIQUES

Champs d'apprentissage



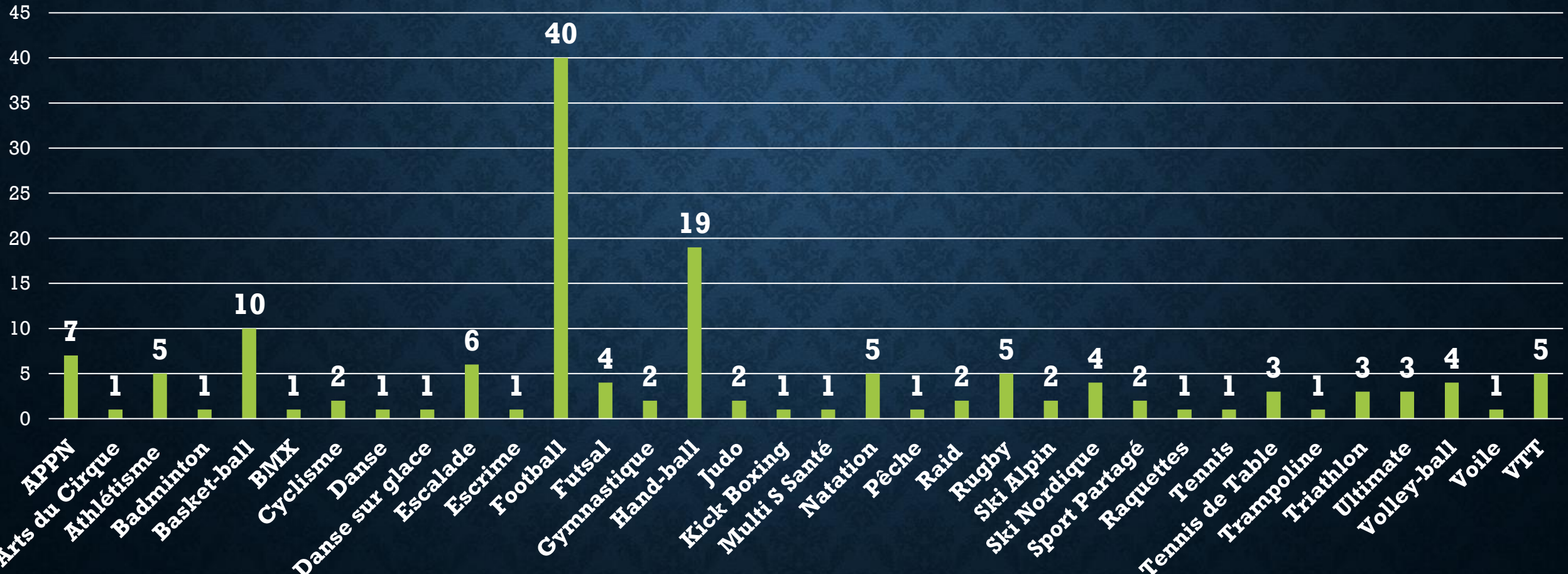
CA4



ACADÉMIE
DE BESANÇON
Liberté
Égalité
Fraternité

34 ACTIVITES PHYSIQUES

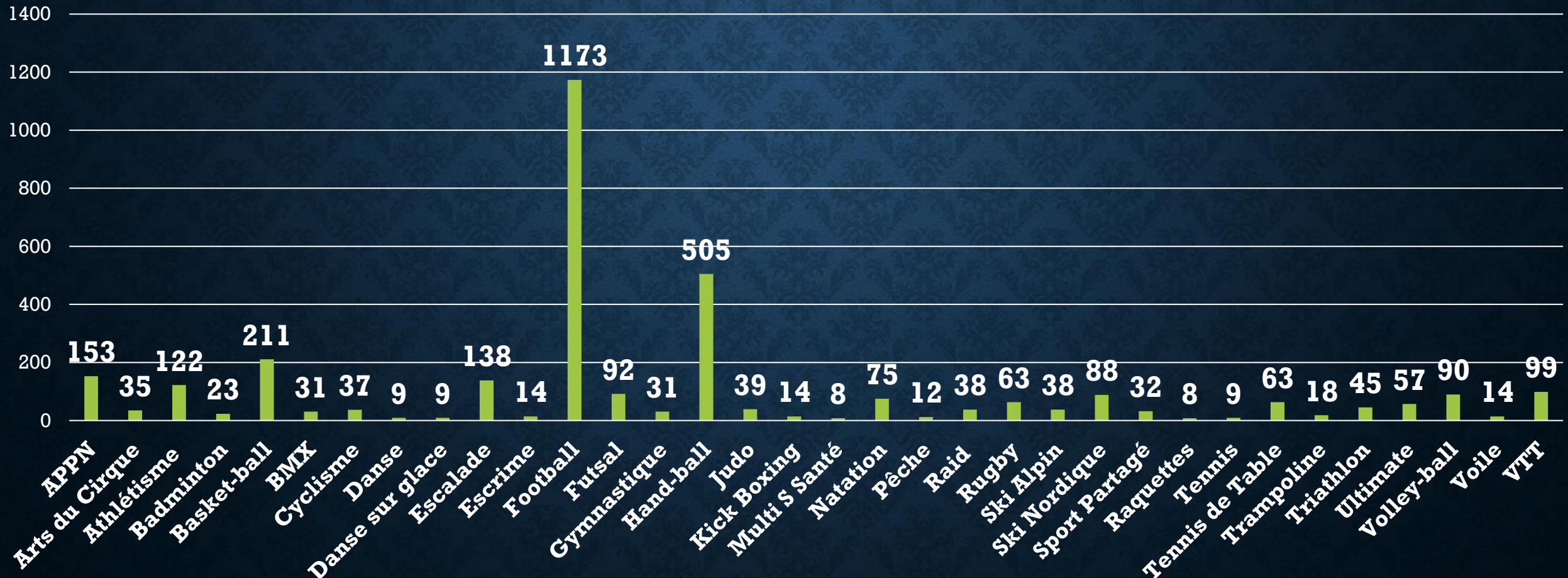
Nombre de sections sportives par disciplines



ACADÉMIE
DE BESANÇON
Liberté
Égalité
Fraternité

34 ACTIVITES PHYSIQUES

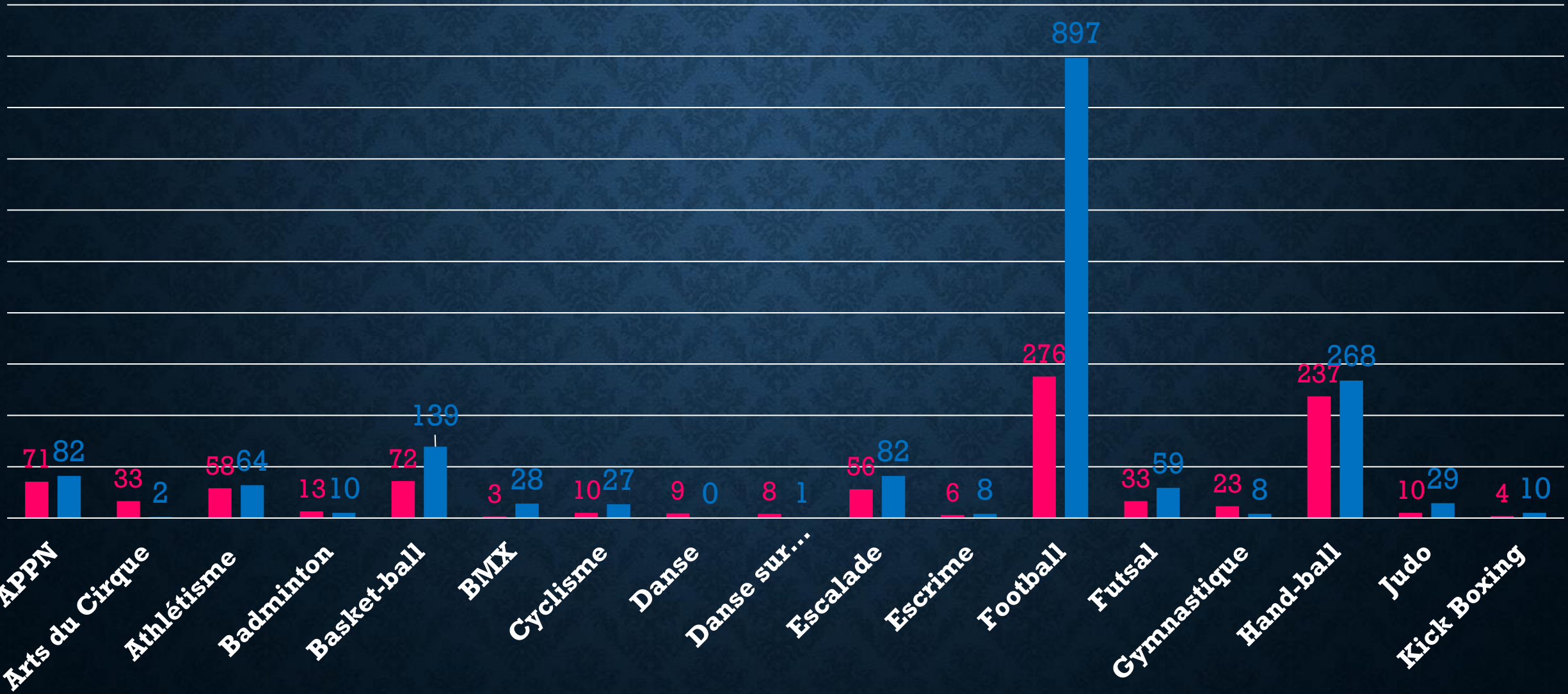
Nombre d'élèves par disciplines



ACADÉMIE
DE BESANÇON
Liberté
Égalité
Fraternité

34 ACTIVITES PHYSIQUES

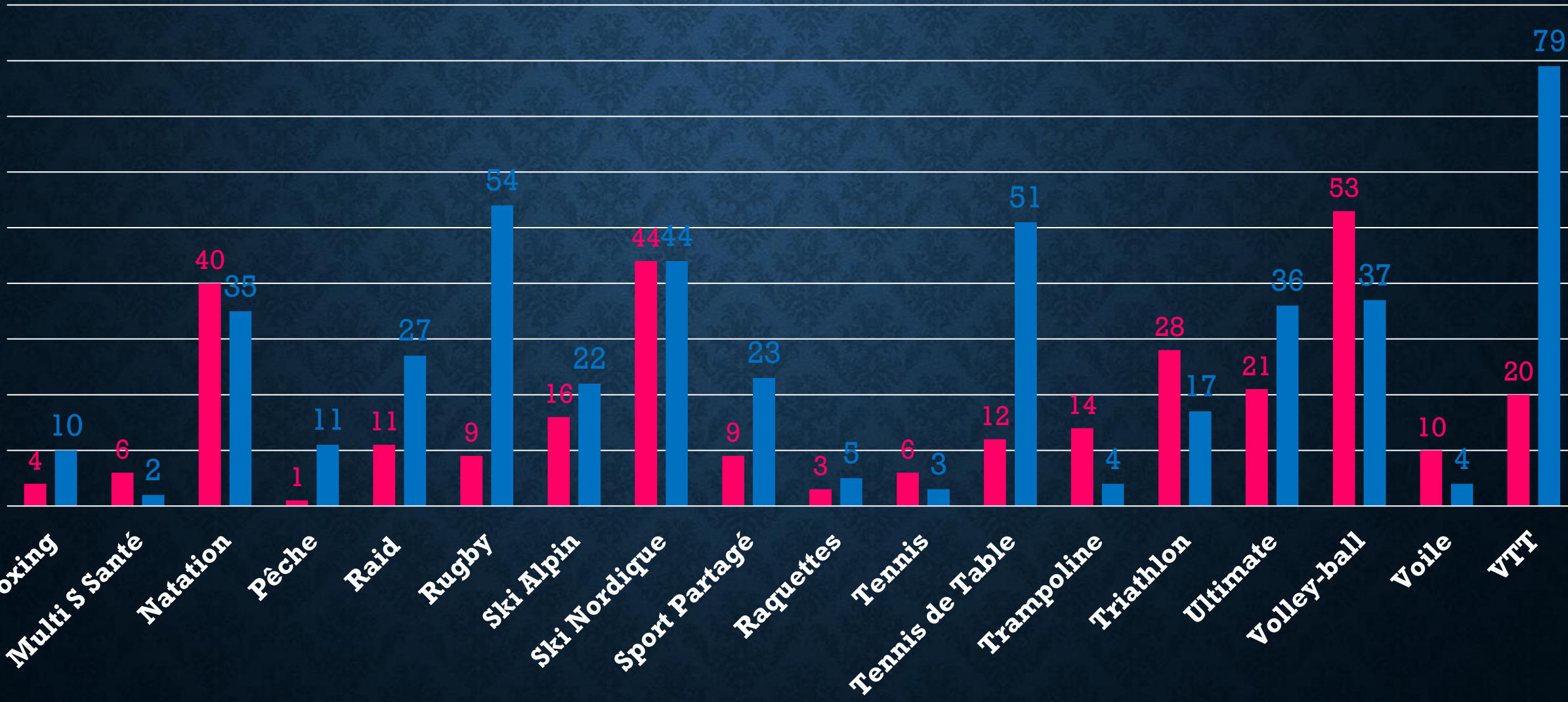
Nombre d'élèves par disciplines F/G 1



ACADÉMIE
DE BESANÇON
Liberté
Égalité
Fraternité

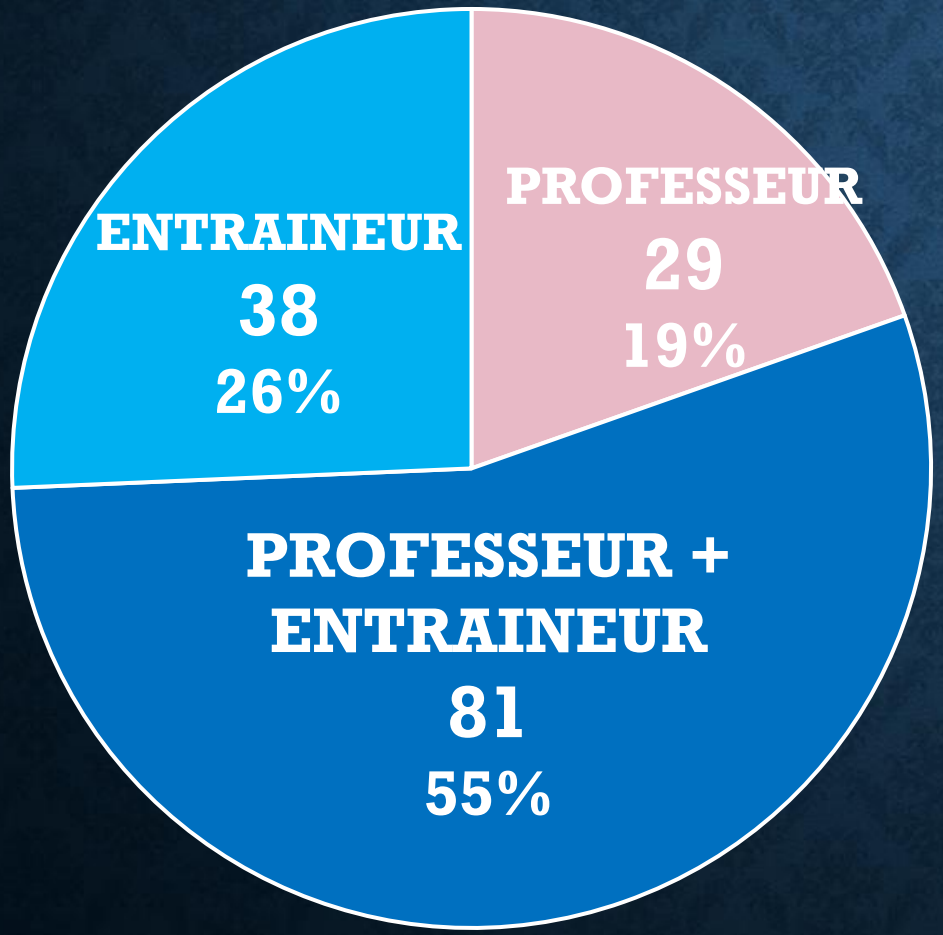
34 ACTIVITES PHYSIQUES

Nombre d'élèves par disciplines F/G 2



ACADÉMIE
DE BESANÇON
Liberté
Égalité
Fraternité

ENCADREMENT ET ENTRAINEMENT



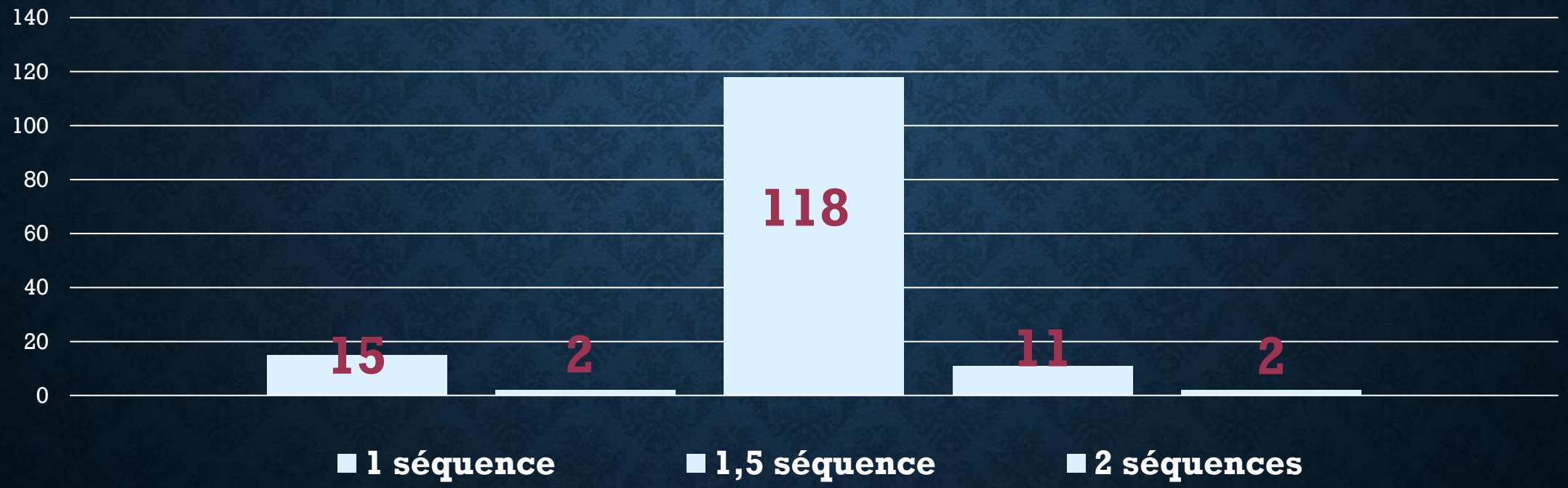
140 coordonnateurs

- 8 qui doublent
- 1 chef d'établissement et 1 CPE

ACADÉMIE
DE BESANÇON
Liberté
Égalité
Fraternité

ENCADREMENT ET ENTRAINEMENT

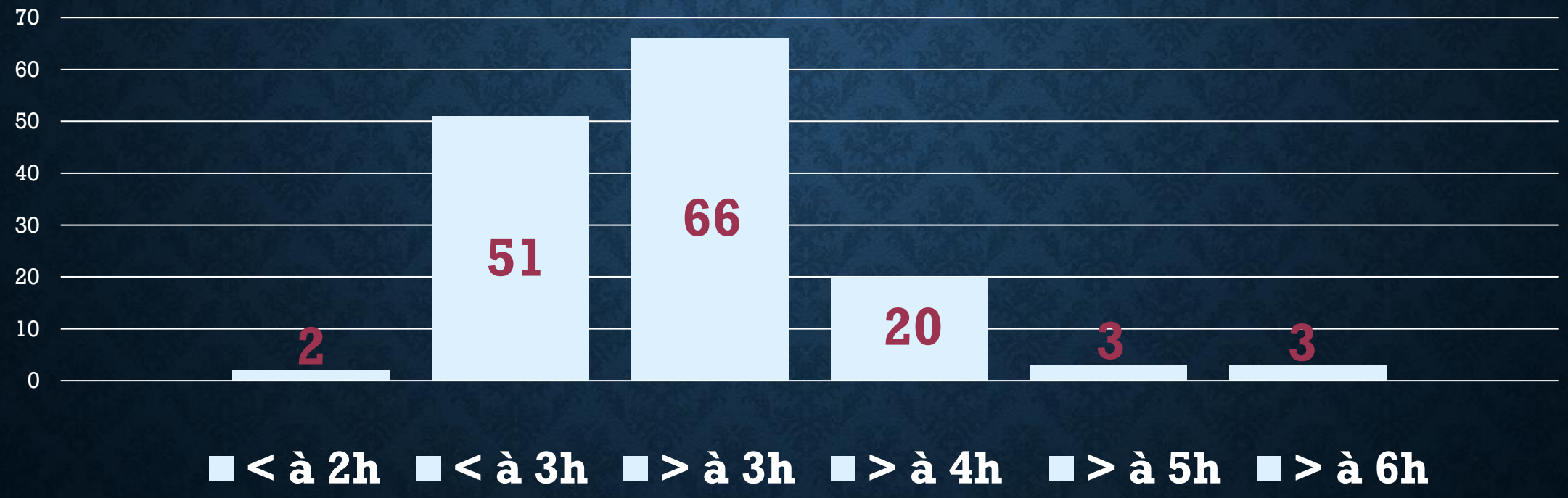
Nombre de créneaux d'entraînement



ACADÉMIE
DE BESANÇON
Liberté
Égalité
Fraternité

ENCADREMENT ET ENTRAINEMENT

Temps de pratique effectif



PROPOSITIONS DE FERMETURE DE SSS

- Section Rugby collège Noidans les Vesoul
- Section Triathlon collège Lou Blazer Montbéliard

PROPOSITIONS D'OUVERTURE

- Section Golf – collège Rougemont le Château
- Sections échecs – collège Aristide Briand Lons le Saunier

POINTS DE VIGILANCES ET PERSPECTIVES

1. <u>Conformité du temps de pratique au cadre réglementaire</u>

20 établissements proposent des créneaux d'entraînement en dehors du temps scolaire (après la fermeture de l'établissement et/ou le mercredi).

Or, le texte précise que *« le temps de pratique dans le cadre de la SSS doit être intégré à l'emploi du temps de l'élève »*.
→ Vigilance à garantir l'intégration effective des créneaux dans l'EDT

2<u>. Respect du volume horaire minimal</u>

8 établissements ne respectent pas le minimum réglementaire de 3 heures hebdomadaires (pour tous les élèves ou pour une partie d'entre eux).
→ Nécessité de mise en conformité afin de préserver la cohérence pédagogique et la qualité du projet sportif.

3. <u>Qualification des intervenants</u>

7 établissements ont un intervenant encadrant seul ne disposant pas du diplôme requis (DE ou BE).
→ Rappel de l'exigence réglementaire en matière de qualification pour garantir sécurité, qualité de l'encadrement et responsabilité institutionnelle.

PERSPECTIVES

1. Dynamiser l'ouverture de SSS en lycée professionnel

Favoriser l'égalité des parcours

Valoriser l'engagement sportif dans la voie professionnelle

Développer des partenariats adaptés aux spécificités des LP

2. Renforcer la pratique féminine au sein des SSS

35 % de filles en collège

39 % en lycée

→ Poursuivre la dynamique engagée : diversification des activités support, actions de promotion ciblées, valorisation des parcours féminins.

BILAN

• POINTS FORTS

- Dynamique territoriale réelle
- Diversité disciplinaire
- Engagement des établissements
- Partenariat sportif actif
- Dispositif attractif

• POINTS DE VIGILANCE

- Hétérogénéité des fonctionnements
 ⚠ Respect strict du cadre réglementaire : > à 3h, créneau sur le temps scolaire, intervenant diplômé d'Etat

L'enjeu n'est plus le développement quantitatif, mais la consolidation qualitative

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

